

Coronavirus : le chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus et d'autres mesures prolongés jusque fin décembre 2021

Par DE BOECK Ilona - Legal advisor Sr. , le 24 septembre 2021

Le Kern a décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 certaines mesures de soutien temporaires, dont le chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus.

Plusieurs mesures de soutien qui devaient se terminer le 30 septembre prochain ont été prolongées d'un trimestre et prendront donc fin le 31 décembre 2021. Le gouvernement a toutefois précisé qu'il s'agissait de la dernière prolongation et qu'il sera définitivement mis un terme à cet ensemble de mesures au 1er janvier 2022.

Les principales mesures qui sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

1. la procédure simplifiée de chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus,
2. le droit passerelle simple de crise pour l'ensemble des secteurs à partir d'une perte de 65% du chiffre d'affaires,
3. une prime mensuelle de 25 euros pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, d'une GRAPA ou d'une ARR,
4. un soutien financier aux opérateurs du rail (personnes et fret),
5. le maintien du taux de TVA à 6% sur le gel hydroalcoolique et les masques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la mise en œuvre concrète de cette prolongation, dès qu'elle aura fait l'objet d'un texte législatif et qu'elle sera définitivement d'application.

Source : [communiqué de presse du Premier ministre De Croo](#)